



Syndicat National de l'Éducation
Physique de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 5 janvier 2017

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : nouveaux programmes et DNB en Education Physique et Sportive

Madame la Ministre,

Le SNEP-FSU a été reçu par votre Directeur de cabinet le 13 décembre dernier pour faire un point sur les problématiques posées par les nouveaux programmes et le Diplôme National du Brevet en Education Physique et Sportive.

Si nous partageons et accueillons avec satisfaction la volonté exprimée en votre nom de « sortir par le haut » de la situation conflictuelle dans laquelle nous sommes, nous avons pu, lors de cette audience, mesurer les incompréhensions et les écarts d'analyses importants sur la conception, le rôle et la place de l'EPS dans le système éducatif.

L'EPS a depuis toujours été traversée par différents courants conceptuels qui sont autant de débats professionnels et de controverses qui nourrissent notre discipline, en font sa richesse et lui permettent, sans cesse, de se réinventer, d'évoluer. Pour autant, historiquement, le travail sur les programmes a toujours consisté à rechercher les points d'équilibre, la synthèse, le consensus dans ces différentes approches. Or, comme nous l'a dit le Directeur de cabinet, il semble que lors de la réunion des membres du CSP - sans aucun spécialiste de la discipline - convoqués pour « simplifier » le programme pendant l'été et sans concertation, ces derniers aient fait le choix d'un courant (par ailleurs ultra minoritaire dans la profession) contre un autre... Il s'agit là d'une rupture aux conséquences assez désastreuses sur le plan professionnel mais également pour l'acculturation des élèves, la lutte contre les inégalités...

Le travail entrepris par le SNEP-FSU pour construire des propositions alternatives respecte en tout point les exigences définies par l'institution comme celles posées notamment par le CSP dans la charte des programmes mais aussi l'architecture de l'ensemble des autres programmes des cycles 3 et 4. Les choix que nous opérons sont de nature à répondre aux exigences de la loi d'orientation qui fonde comme grand principe la lutte contre les inégalités sociales culturelles. A contrario, les programmes actuels nous semblent être en contradiction forte avec ce principe. Et nous avons montré qu'ils étaient en rupture avec le sens du socle 2015, mais aussi avec les volets 1 et 2 des programmes de cycle !

Partant d'une approche qui ne repose pas fondamentalement sur les savoirs spécifiques de l'enseignement des Activités Physiques Sportives et Artistiques, ils laissent la responsabilité à chaque enseignant, à chaque équipe de re-construire un programme local. Sans nier les nécessaires adaptations de l'enseignement à l'environnement de travail, la nécessité de laisser des marges d'autonomie aux équipes dans le respect de leur liberté pédagogique, le manque de cadrage des programmes actuels et le manque de définition de ce qu'il y a à apprendre pour les élèves renforcent des inégalités que l'on souhaite combattre.

Comment est-il possible de considérer que l'EPS puisse participer à de grandes finalités comme la santé, la citoyenneté, la cohésion sociale ... sans expliciter, via les programmes, les contenus spécifiques à acquérir qui matérialisent et opérationnalisent ces finalités ?

Pour le SNEP-FSU, le nœud de la problématique se situe à ce niveau parce que nous considérons que le cheminement vers ces grands objectifs ne peut être réalisé qu'au travers d'apprentissages spécifiques dans les APSA et que cela nécessite de définir les attendus dans chaque discipline sportive et artistique.

L'EPS est la seule discipline à avoir subi ce traitement particulier. Quelles auraient été les réactions si seules de grandes visées avaient été définies pour les mathématiques ou le français, laissant chaque enseignant gérer un chemin programmatique dans son établissement ?

Toute discipline scolaire est référencée à un champ culturel. La construction d'une culture commune, l'acculturation des élèves pour qu'ils s'inscrivent au monde, soient en capacité de le comprendre, de le penser et d'agir sur lui nécessitent de penser les disciplines dans leur champ culturel de référence. Pour l'EPS, les activités sociales de référence sont constituées par les activités sportives et les activités artistiques.

Le travail intitulé « programmes alternatifs » constitue une proposition et une base de travail pour une recherche de compromis qui reste indispensable à la construction d'un nouvel ensemble partagé avec la profession.

Le Diplôme National du Brevet relève de la même problématique et institue une mise à distance des acquisitions spécifiques des élèves dans différents champs. Il révèle un traitement différencié entre les disciplines et réinstaura une hiérarchisation combattue lors de la loi d'orientation et au moment de la définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Toutes les disciplines sont évaluées dans la seconde partie du DNB sur la base de leurs programmes aux exceptions notables de l'EPS, des arts plastiques, de l'éducation musicale et des langues vivantes 1 et 2. Ce sont donc des pans entiers de l'ouverture culturelle nécessaire aux élèves qui ne sont pas pris en compte pour eux-mêmes, ce qui, là aussi, marque une rupture forte avec la nécessité de réduire les inégalités culturelles des jeunes. Des études ont fait la démonstration que l'EPS, les arts pouvaient être, pour certains jeunes, des voies originales de réussite scolaire par notamment un renforcement de la confiance en soi, de l'estime de soi... nécessaire à une scolarité réussie. Cette mise à l'index des savoirs spécifiques et des réussites des élèves dans certaines disciplines est incompréhensible pour les élèves comme pour leurs familles.

La proposition du SNES et du SNEP d'une prise en compte des notes en CCF pour l'EPS et en contrôle continu pour l'éducation musicale, les arts plastiques, les langues vivantes 1 et 2 permettrait, sans bouleverser la structuration actuelle, de sortir de ce hiatus.

Les enseignants d'EPS ont des attentes fortes sur ces deux dossiers et nous espérons vivement que des solutions émergeront très rapidement pour mettre fin à un conflit qui continue à prendre de l'ampleur.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général

Copie à Mme Agathe Cagé et M. Olivier Noblecourt

PJ : [document-explicatif-programmes](#) // [préambule](#) // [programmation](#) // [fiche hb](#) // [fiche danse](#) // [fiche natation](#)